

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Nzeng-Ayong : il tente de tuer au couteau une femme sous le regard indifférent des badauds

**ADRIEN** Moussavou, Gabonais de 36 ans, dit avoir été motivé dans son geste par le fait qu'il ne portait pas dans son cœur la dame, locataire d'un box à son domicile familial. Tout simplement.

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

UNE vidéo choquante montrant un homme armé d'un couteau poursuivant une dame ensanglantée sur la voie publique qui, visiblement, avait déjà reçu des coups de couteau de la part de son agresseur, a fait le tour de la toile. Ce fait effrayant qui s'est produit au nez et à la barbe de plusieurs personnes, qui n'ont pas osé intervenir, s'est déroulé à Libreville, au quartier Nzeng-Ayong Dragage, dans le 6e arrondissement, entre un homme de 36 ans, Adrien Moussavou, chômeur, et dame Aurélie G., une commerçante âgée de 57 ans. Que s'est-il passé exactement ? Selon les propos du mis en cause, visiblement conscient des faits qu'il venait de commettre, son acte aurait été prémédité : " la maman là me montait trop le scanner". En jargon de la rue cela signifie qu'il ne supportait pas de voir la dame. Et les raisons de cette montée d'adrénaline tiendraient en partie, selon l'agresseur, au fait que la dame locataire dans le box de son petit frère, empiéterait sur le sien avec ses clients en allant uriner aux alentours. " Mon petit frère et moi possédons chacun un box dans la



**C'est avec ce couteau encore couvert de sang qu'Adrien Moussavou a, à plusieurs reprises poignardé sa victime.**

concession familiale. Mais depuis un moment, j'ai constaté que la dame et ses clients préfèrent uriner dans les alentours de mon box, laissant leurs toilettes. J'ai attiré l'attention de cette dernière à

plusieurs reprises. Sans succès ", explique-t-il.

Puis, le jour de l'acte, poursuit-il, il aurait trouvé la dame debout dans la concession familiale, loin de son box. Ce qui, selon lui l'au-

rait énervé. " En sortant de la maison, j'ai trouvé qu'elle était dans la concession familiale. Et moi, ne voulant pas la voir, je lui ai demandé de partir de là. Mais elle a refusé de s'exécuter ", sou-

tient-il. C'est à ce moment que le mis en cause dit avoir brutalisé la quinquagénaire qui, affirme-t-il, aurait ramassé un caillou au sol et le lui aurait jeté. Énervé à son tour, Adrien dit avoir également fait de même. " J'ai aussi pris un caillou que j'ai envoyé sur sa tête. Ce qui va la blesser. Elle saignait abondamment ", relate-t-il.

Par la suite, Adrien va aller vers la dame blessée pour lui assener des coups de couteau. Tout cela, au vu et au su de plusieurs personnes. Malgré les cris de la victime, personne n'a daigné voler à son secours. Elle réussira toutefois à se relever et a tenté dans un instinct de survie d'échapper à la furie meurtrière de son agresseur. Surtout, voyant la rage avec laquelle cet homme la poignardait.

Couverte de sang, elle courait sur la route, espérant trouver du secours. Malheureusement pour elle, son agresseur toujours armé du couteau la poursuivait. Essouffée, blessée et ne pouvant plus avancer, elle tente de se réfugier chez un boutiquier, où elle est hélas rattrapée par son bourreau. Elle se couche sur le sol, pour attendre visiblement sa fin. L'agresseur monte sur elle et lui plante un autre coup de couteau au niveau de la clavicule. Le tout sous le regard des spectateurs, qui continuent à filmer cette scène macabre ponctuée de cris de douleurs.

Dame Aurélie G. n'aura la vie sauve que grâce au courage du cousin de l'agresseur. Ce dernier, n'en pouvant plus de supporter la scène, se jette instinctivement sur Adrien, réussit à le maîtriser, avant de lui arracher l'arme blanche.

Alertés, les agents de police du commissariat du 6e arrondissement vont rapidement se rendre sur les lieux pour interpellier l'agresseur. Ce dernier n'a d'ailleurs pas manqué de signifier aux policiers qu'il était prêt à en finir avec la dame.

C'est demain vendredi qu'il devrait être présenté devant le parquet de la République.

### Contrepoint

## Voyeurisme intolérable

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

AU regard des images de l'agression au couteau dont a été victime cette quinquagénaire à Nzeng-Ayong – et cela en présence des témoins qui n'ont pas osé bouger le petit doigt pour lui porter secours –, on serait tenté de croire que cette tendance à se repaître de la souffrance et des malheurs des autres, qui semble s'enraciner dans les mœurs des Gabonais, risquerait au demeurant de coûter la

vie à de nombreuses victimes à l'avenir.

En effet, comment comprendre que face à des faits aussi graves, le premier réflexe des passants et autres curieux consiste à immortaliser la scène par le biais de leurs téléphones portables ? Au lieu de voler promptement au secours de la dame. D'autant plus que la seule vue du sang sur les vêtements des deux antagonistes suffisait largement pour décider les témoins à neutraliser l'homme armé d'un couteau.

C'est dire que ce voyeurisme qui

prend des proportions inquiétantes dans la société ne peut plus être toléré comme c'est présentement le cas. Il doit dorénavant être assimilé à de la non-assistance à personne en danger. Celle-ci étant le fait pour quelqu'un de ne pas intervenir pour secourir une personne qui court un risque pour sa vie. D'ailleurs, le Code pénal gabonais prévoit (article 249) que la personne qui s'abstient de porter secours commet une infraction, et est passible d'un emprisonnement allant jusqu'à 5 ans assorti d'une

amende d'un million FCFA, ou de l'une des deux.

Ainsi, l'auteur des faits actuellement en garde à vue dans les locaux de la police ne devrait pas être le seul à répondre de cette tentative de meurtre. Car à côté du principal mis en cause devraient également être poursuivies devant le tribunal certaines personnes coupables de passivité. Puisqu'elles se sont juste contentées de prendre des images sur la scène de l'infraction.